



Téléphone : 05.56.61.05.15

Fax : 05.56.71.04.73

Mél : Ce.0330109p@ac-bordeaux.fr

Web : <http://lyceejeanrenou-lareole.net>

1, Rue Jean Renou

B.P. 40050

33192 La Réole

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 NOVEMBRE 2017**

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 20 novembre 2017

Présidence de : M. GORSE

Quorum : 15

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°
1. <u>PV du CA du 17 octobre 2017</u>	Vote		2017-2018-2-21	
2. <u>Questions administratives et financières</u>				
- Information subventions	Information			
- Budget	Vote		2017-2018-2-27	
- Convention ascenseur	Vote		2017-2018-2-22	
- Convention partenariat jeune en librairie	Vote		2017-2018-2-23	
- Bilan de la consommation 2016/2017 des HSE	Information			
- Convention paie à façon	Vote		2017-2018-2-26	
- Installation chauffage	Vote		2017-2018-2-24	
- Convention Solid'Avenir	Vote		2017-2018-2-25	
- Convention Coriolis	Vote		2017-2018-2-28	
3. <u>Questions pédagogiques</u>				
Accueil d'un séminaire sur la mobilité internationale	Vote		2017-2018-2-29	
Orchestre Européen	Vote		2017-2018-2-30	

Signatures

Le Président,

Vincent GORSE

Le Secrétaire,

Marie-Pascal DUFOS

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 30 novembre 2017

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	GORSE Vincent	X						
	Adjoint	MEUNIER Yves-Laurent	X						
	Gestionnaire	DINDIN Agnès	X						
Elus locaux	CPE	CAPELLE Sébastien			X				
	Collectivité de rattachement	VEYSSY Catherine			X				
	Collectivité de rattachement	Wilsius Francis			X				
	Commune siège	MARTY Bruno	X						
Personnalités qualifiées désignée par	Commune siège	SONILHAC Luc			X				
	DASEN de la Gironde	TROUILLLOT Jean-Pierre			X				
	Collectivité de rattachement	SANCHEZ Célia			X				
Total Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ABDOUL RASSOUL Mickaël	X						
		LESCURE Sandrine	X						
		HABENS Sylvain	X						
		POLLET Charlotte	X						
		MEVREL Sandra	X						
		SERRET Catherine	X						
		CORBINEAU Sébastien	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LE DOUCHE Françoise	X						
		VOYER Emilie	X						
Total Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DUFOIS Marie-Pascale	X						
		RAFFIN Marie-Anne			X				
		DRUBAY Christelle	X						
		PAYEN Hélène	X						
		BENVEGNIU Christophe	X						
	Elèves	CHAMPALOUX Amina	X						
		FAIETA Clément	X						
		GUEGAN Elouan	X						
		TEYSSIER Chloé			X				
Total		MARQUET Mathilde	X						
			21	1	7				

Le secrétaire de séance est : Mme Payen et Mme Dufois

1. Demande de rajout d'une question à l'ordre du jour

Demande des professeurs de rajouter une motion concernant l'orientation post bac.

1.1 Précision sur l'organisation de la soirée du 7 décembre avec 2 temps concomitant :

- un rendez-vous parents/professeurs pour les terminales
- une réunion d'information sur l'information post-bac avec un diaporama et la présence d'enseignants chercheurs du projet PARI.

1.2 Une motion sera déposée en fin de conseil d administration

2. PV du CA du 17 octobre 2017

2.1. Présentation

2.2. Commentaire :

M. Abdoul-Rassoul : regrette que M. Wilsius ne soit pas présent pour expliquer le refus de la région d'accorder une subvention plus importante pour la rénovation du gymnase de La Réole. Les conditions de pratique de l'EPS dans la salle d'Auros ne peuvent être que temporaires. Il faut 40 minutes de trajet pour s'y rendre. Ce qui laisse seulement 1 heure de pratique effective.

M. Marty : précise que le gymnase est occupé à 80% par les scolaires (55% par le collège et 23% par le lycée) et à 20% par des structures communales. Les travaux s'élèvent à environ 1 400 000 € TTC. Le montant de la rénovation a augmenté (toiture à refaire, désamiantage). Les subventions sont allouées par le département à hauteur de 380 000 €, la région à hauteur de 247 100€, la communauté de commune pour 80 000 €. Le reste à charge pour la ville est de 730 000 € sur un équipement majoritairement dédié aux scolaires. Une réunion avec le département pour solliciter des moyens supplémentaires a permis d'augmenter le montant de la subvention accordée par le département. Il n'y a pas d'aide supplémentaire de la région prévue. La mairie est prête pour lancer les marchés mais elle a besoin, pour le faire, d'une notification des aides supplémentaires. M. Marty souhaite que la région prenne en compte la complexité de la situation de la ville de La Réole et des ses équipements sportifs majoritairement réservés aux élèves des collèges et lycées et donc non disponibles pour les écoles. En sachant que le collège et le lycée ne possèdent aucun équipement sportif.

Mme Serret : déplore la position de la région quant à la subvention allouée par la région à la rénovation du gymnase et déplore la situation inhérente aux déplacements à Auros :

- problème sur la diminution des heures de pratique de sport (1 heure au lieu de 2 à cause du temps de transport vers Auros) ;
- problème sur l'aspect financier (coût des déplacements à hauteur de 20 000 € par an) ;
- problème en terme de développement durable.

Mme Mévrel : propose que les parents d'élèves fassent une lettre pour dénoncer les conditions actuelles de la pratique de l'EPS.

2.3. Résultats du vote : Unanimité

2.4. Acte généré n°: 2017-2018-2-21

3. Questions administratives et financières

3.1. Information subventions

3.1.1 Subventions d'Etat (Rectorat) :

- CESC : 600 € pour la formation des ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement – DAVL
- Résidence d'artiste : 4 000€ pour le financement de la résidence de la compagnie Friiix – DAAC
- Fonds sociaux : 1 617 € - DSM

3.1.2 Commentaire

Mme Serret : la baisse de la dotation cette année plaide pour une nécessité d'utiliser les fonds sociaux si on veut en obtenir davantage.

M. Meunier : Les enseignants sont appelés à repérer les situations compliquées et à accompagner les familles pour faire les demandes de fonds sociaux. La démarche d'aide est parfois difficile à envisager pour les familles. 1 élève sur 10 vit dans une situation de précarité.

Utilisation possible : crédit nourriture, accueil à l'internat, manuels scolaires, aider un élève à partir en voyage, ...

M. Gorse : peut-être faudrait-il acheter un jeu ou deux de manuels scolaires sur les fonds de l'établissement à prêter pour une année scolaire aux familles en ayant besoin ? Ces livres seraient restitués en fin d'année.

3.1.3 Subventions du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

- Equipement : acquisition de matériel pédagogique :
 - EPS : 2 200 €
 - Musique : 1 700 € (2016) + 3 000 € (2017)
 - SVT : 3 000 €
- Transport :
 - Nouveau festival 2017 : 506 €
 - EPS : 1 468,65 €

3.2. Budget 2018

3.2.1 Présentation :

Rapport budgétaire présenté par Mme Dindin, gestionnaire :

Le projet de budget 2017 présenté conformément à la réforme du cadre budgétaire et comptable, a été élaboré dans le souci de répondre de manière optimale aux besoins de l'établissement, et ce dans le respect des grands principes budgétaires :

- Annualité ;
- Unité ;
- Universalité ;
- équilibre ;
- spécialité.

Ce budget présente des spécificités qui résultent de la prise en compte des préconisations du Conseil régional. Il faut d'ores et déjà noter que le service de restauration et d'hébergement est géré en totalité dans le service S.R.H. Il conservera la contribution des usagers aux charges de fonctionnement. Le Conseil régional a reconduit aussi l'ARR (aide à la restauration scolaire) pour les familles bénéficiant de l'aide à la rentrée scolaire.

De nouveaux critères ont été déterminés cette année par la Région Nouvelle-Aquitaine pour le calcul de la dotation de fonctionnement 2018. Selon ces calculs, la subvention de fonctionnement théorique s'établit à 152 175 € mais la subvention attribuée est identique à 2017, soit 132 548 €. Les explications téléphoniques fournies nous renvoient à notre baisse d'effectif et à la nécessité d'harmoniser les dotations dans les 3 anciennes régions tout en contenant les variations de dotation à 5% maximum.

Le prélèvement sur le fonds de réserve sera donc plus important que prévu. La trésorerie de l'établissement ne pourra pas être ponctionné encore une année de cette manière.

3.2.2 Commentaire

- M. Gorse a écrit à M. Wilsius et à Mme Veysy pour avoir des précisions sur l'écrêtage de la dotation de fonctionnement mais n'a pas reçu de réponse à ce jour. Le lycée est un bâtiment du XIX^{ème} siècle qui entraîne des charges fixes plus lourdes que pour certains établissements, ce qui réduit d'autant les marges de fonctionnement pédagogique pour un petit établissement tel que le nôtre.

De plus, les charges de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement ne sont plus compensées par les recettes de la demi-pension et de l'internat (stabilité des tarifs, baisse des effectifs, augmentation de l'énergie). Il faudrait plus de 45 internes pour obtenir l'équilibre budgétaire de l'internat (capacité d'accueil maximum de 80 élèves).

Quelle évolution possible de l'internat ?

- mettre en œuvre un internat unique à La Réole regroupant l'internat du lycée (actuellement 29 internes avec 6 arrivées en novembre) et l'internat du CFA (12 apprentis) ;
- accueillir dans l'internat du lycée des jeunes majeurs (entre 18 et 25 ans)
 - en accueil temporaire (exemple de jeunes du CFA qui ont sollicité un accueil sur 11 semaines durant l'année) ;
 - en accueil permanent sur l'année

Ceci impliquerait une restructuration de l'internat :

- un accueil classique pour les lycéens sur un étage mixte ;
- un accueil plus individualisé pour les majeurs avec un accès autonome.

Ces solutions seront à débattre après l'étude des répercussions de ces propositions sur la vie des internes.

- Il y a des disjonctions intempestives de l'installation électrique qui entraînent l'arrêt de la chaudière. Les enseignants sont parfois obligés de remettre en route le disjoncteur. Mme Serret demande s'il y a un risque.

M. Gorse répond qu'il n'y a pas de risque objectif mais que la responsabilité légale de celui qui remet l'électricité en service sans habilitation est engagée.

Mme Serret demande s'il y a une possibilité de faire un audit en chauffage et électricité. M. Gorse répond que c'est un bâtiment public géré par la Région, qui a été saisi du problème par l'intermédiaire de BMA. C'est donc à la Région de proposer éventuellement cet audit.

- Une renégociation du marché de chauffage devrait permettre un changement de prestataire, décidé par le conseil régional. Prochain contrat pour 8 ans à partir de juin 2018.
- Proposition de Mathilde Marquet, au nom du CVL, de lutter contre le gaspillage alimentaire (qui pourrait amener une économie de 4000€) par des actions, comme le compostage, pour permettre une prise de conscience des élèves.

2.3 Résultat du vote : Unanimité

2.4 Acte généré : 2017-2018-2-27

3.3. Conventions

3.3.1 Groupement de commande pour la maintenance et dépannage ascenseur

- Résultats du vote : unanimité
- Acte généré : 2017-2018-2-22

3.3.2 Groupement de commande pour la gestion des installations de chauffage

- Résultats du vote : unanimité
- Acte généré : 2017-2018-2-24

3.3.3 Paie à façon des agents contractuels des établissements

Il s'agit d'intégrer la paie des Assistants d'Éducation dans le budget de l'établissement.

- 3.3 Résultats du vote :
 - Pour : 14
 - Contre : 1
 - Abstention : 5
- Acte généré : 2017-2018-2-26

3.3.4 Partenariat « Jeunes en librairie »

Remise de chèques livres pour 21 élèves pour cette action financés à 67% par une subvention d'état et 33% par l'établissement.

- Résultats du vote : unanimité
- Acte généré : 2017-2018-2-23

3.3.5 Association Solid'Avenir

La ville de La Réole implante un espace de vie sociale (EVS) qui sera animé par l'association Solid'Avenir. M. Marty précise que la mairie loue un espace de 340m² à cette association qui a une convention avec la ville de La Réole. Elle accompagne par exemple 84 élèves de l'école primaire pour l'aide aux devoirs. Elle propose également un accompagnement des familles.

Elle a permis de proposer 3 heures de travaux d'intérêts généraux à un lycéen dans le cadre d'une sanction/réparation. Elle est prête à développer ce partenariat avec le lycée.

Elle a besoin de locaux de formation, ce que le lycée peut lui fournir en échange de services dans un intérêt mutuel.

- 5.3 Résultats du vote : unanimité
- 5.4 Acte généré : 2017-2018-2-25

3.3.6 Abonnement Coriolis

- 6.3 Résultats du vote : unanimité
- 6.4 Acte généré : 2017-2017-2-28

3.4. Bilan de la consommation 2016/2017 des heures supplémentaires

3.4.1 Présentation

CONSOMMATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES 2016/2017

Nature	Montant (en HSE)	poste ETP (18h)
Atelier musique	24	3,7%
Renforcement LV	19	2,9%
Initiation philo 1ère	32	4,9%
Remplacement courte durée	30,5	4,7%
JPPJV	8	1,2%
Oraux blancs	76	11,7%
Réussite scolaire (stage août)	65	10,0%
Aide aux élèves : remédiation / FLE	58	9,0%
SAPAD	39	6,0%
Enseignement général LJR	327,5	50,5%
IPE	30	4,6%
MLDS	143	22,1%
Enseignement 1er degré LV	49,5	7,6%
TOTAL	550	84,9%

3.4.2 Commentaire

Mme Serret demande si un bilan des élèves qui ont suivi un stage de réussite scolaire en août a été fait.

M. Gorse répond que le bilan est mitigé. Il est à affiner lors des conseils de classe du premier trimestre.

Mme Serret demande si un temps de dédoublement de la classe à 36 élèves en première est possible pour travailler l'oral de français.

M. Gorse répond qu'un accompagnement de certains élèves en remédiation est déjà prévu dans cette classe mais qu'il n'y a pas assez d'HSE pour proposer un tel accompagnement.

3.5. Formations sur site retenues

- Stage 1 EMI (éducation média internet) : Esprit critique, images d'info et fakenews.
- Stage 2 Pratiques évaluatives et estime de soi.

Stage sur deux jours en attente du calendrier de mise en œuvre.

4. Questions diverses

4.1. Accueil d'un séminaire sur la mobilité internationale

4.1.1 Présentation

Rencontre / formation internationale de 7 jours avec des partenaires internationaux et français. Il s'agit de réfléchir sur la question :

« Comment accompagner le départ des jeunes (décrocheurs, éloignés des mobilités, ...) en mobilité à l'étranger ? »

La participation de l'établissement est sollicitée pour l'accueil, l'hébergement des participants en demi-pension ou pension complète et des salles de travail. Il est également proposé au lycée de rejoindre le groupe de travail.

Dates retenues : du 9 au 13 février 2018.

4.1.2 Commentaire

Le partenaire est l'association Concordia qui organise des chantiers de volontaires internationaux. Des discussions sont en cours pour un chantier de rénovation sur La Réole (rénovation de l'hôtel Peyseguin). Les jeunes bénévoles seront logés gratuitement par la mairie.

4.1.3 Résultat du vote : unanimité

4.1.4 Acte généré : 2017-2018-2-29

4.2. Orchestre européen

4.2.1 Présentation

- Accueil du 12 au 16 mai 2018
- 30 élèves étrangers (Suède, Allemagne, Italie, Roumanie, Malte)
- 10 à 12 élèves d'Angoulême et Limoges
- Les adultes accompagnateurs
- Répétitions et générale à l'amicale laïque
- Concert au Nouveau festival le 17 mai au Rocher de Palmer

4.2.2 Commentaire

4.2.3 Résultat du vote : unanimité

4.2.4 Acte généré : 2017-2018-2-30

4.3. Suite des questions abordées lors du CA du 17 octobre 2017

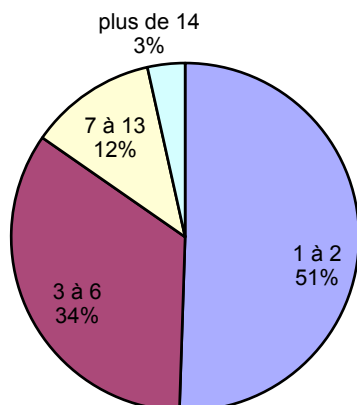
4.3.1 Enquête sur le fonctionnement de la restauration scolaire :

A t-on les résultats de l'étude sur les raisons de l'absence des élèves inscrits à la cantine ? Y-a-t-il eu une nouvelle organisation envisagée ? Qu'a dit le CVL à ce sujet ?

Fréquentation : nombre d'élèves ayant sauté un ou plusieurs repas – période octobre-novembre 2017

Nombre de fois	1 à 2	3 à 6	7 à 13	plus de 14
Nombre d'élève	145	98	34	10

Nombre d'élève abs au self Octobre-Novembre 2017



25% à 50% des repas
plus de 50% des repas

	Nombre d'élèves présents au lycée Absent au moins une fois au self	Nombre d'élèves demi-pensionnaires ou internes
oct-17	251	359
nov-17	197	360

Il apparaît que :

- très peu d'élèves (14) sont concernés par un évitement fréquent ou systématique (> 50% des repas) du self ;
- 34 ont un évitement régulier (25 à 50% des repas).

Ces premières données d'une analyse qui sera poursuivie sur l'année permettent d'affirmer qu'il n'y a pas d'évitement systématique du self, sinon marginal, et que les conditions de passage ne sauraient le légitimer.

Il apparaît nécessaire d'effectuer un travail d'identification des causes pour les 14 élèves, puis pour les 34.

4.3.2 Projet de réaménagement des locaux :

Comment avance le projet sur la SDP depuis le dernier CA ?

Les enseignants souhaitent rencontrer les décideurs.

L'appel d'offre a été lancé ; les résultats devraient être connus courant décembre.

4.3.3 Quand l'ensemble de la cour sera-t-il rendu aux élèves ?

A l'issue du chantier. Vraisemblablement au retour des vacances de Noël.

4.3.4 A-t-on un devis pour l'achat de la photocopieuse nécessaire au bon fonctionnement de certaines activités au CDI, notamment les TPE ?

Cet achat n'est programmé ni sur 2017, ni sur 2018 en l'état actuel des prévisions.

4.3.5 Motion des personnels enseignants et d'éducation :

Mme Serret donne lecture d'une motion qui est annexée au PV du CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50